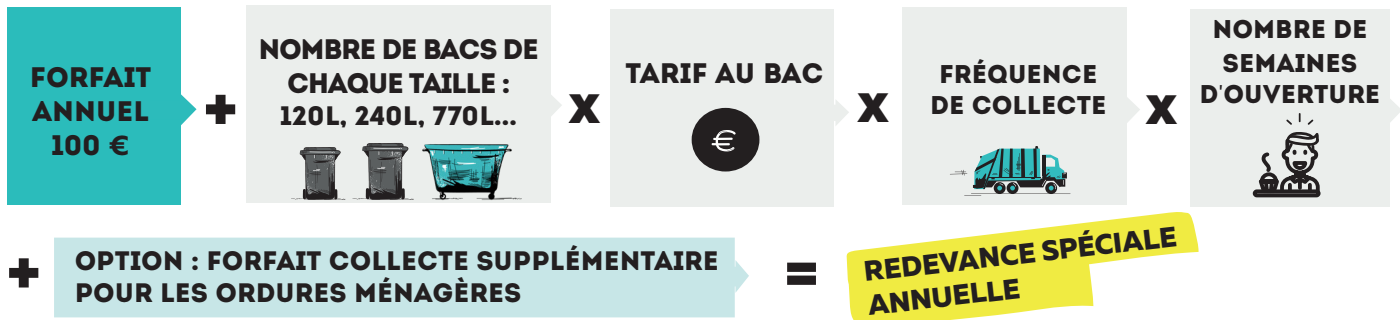




# LA REDEVANCE SPECIALE

**1**

## COMMENT LA CALCULER ?



TYPE DE BACS	TARIF AU BAC PAR LEVÉE	FRÉQUENCE DE COLLECTE
 <b>Ordures ménagères</b>	120L : 3,84 € 240L : 7,68 € 340L : 10,88 € 770L : 24,64 €	Tous les 15 jours = <b>X 0,5</b> 1 fois par semaine = <b>X 1</b> 2 fois par semaine = <b>X 2</b>
 <b>Emballages et papiers</b> <i>uniquement sur le secteur bacs jaunes</i>	240L : 2,64 € 340L : 3,74 € 770L : 8,47 €	Tous les 15 jours = <b>X 0,5</b>

### OPTION : FORFAITS ANNUELS COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

1 collecte / semaine	1 an	260 €
	6 mois (avril à septembre)	130 €
	2 mois (juillet - août)	45 €
2 collectes / semaine	1 an	780 €
	6 mois (avril à septembre)	260 €
	2 mois (juillet - août)	90 €

**2**

## UN EXEMPLE CONCRET

J'ai 2 bacs de 770L ordures ménagères collectés 1 fois par semaine + 1 bac 770L emballages collecté toutes les 2 semaines.

<b>FORFAIT ANNUEL</b>		<b>100 €</b>
<b>ORDURES MÉNAGÈRES</b>	<b>+</b>	<b>2 X 24,64 € X 1 X 52</b>
<b>FORFAIT COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE</b>	<b>+</b>	<b>260 €</b>
<b>EMBALLAGES ET PAPIERS</b>	<b>+</b>	<b>1 X 8,47 € X 0,5 X 52</b>
<b>=</b>		
<b>LA REDEVANCE SPECIALE</b>	<b>=</b>	<b>3 142,78 €</b>

## LA PART FORFAITAIRE

### Le forfait annuel d'accès au service (abonnement) :

Le forfait d'accès au service couvre l'ensemble des éléments de gestion administrative, des actions de prévention et de communication menées auprès des professionnels, la mise à disposition et la maintenance des conteneurs, ainsi que l'accès aux points collectifs de collecte du verre, du carton et des emballages et papiers. Il est fondé sur un service de base d'une collecte tous les 15 jours.

### Le forfait collecte supplémentaire :

Il est calculé sur la base du nombre de collectes supplémentaires dont vous bénéficiez, au delà d'une collecte tous les 15 jours.

### La saisonnalité :

- saisonnière d'avril à septembre
- estivale juillet et août

Les forfaits «collectes supplémentaires» ne sont pas proratisables au temps d'ouverture.

## LA PART VARIABLE

### Le nombre de bacs mis à disposition :

Il s'agit du nombre de bacs de chaque taille et pour chaque flux (ordures ménagères et emballages / papiers) mis à votre disposition. Chaque conteneur est facturé, quel que soit le nombre bacs ou le volume de leur contenu présenté à la collecte.

### La fréquence de collecte :

C'est le nombre de fois où vos bacs sont collectés par semaine (par défaut 0,5 = une collecte tous les 15 jours). Pour les ordures ménagères, elle varie en fonction des collectes supplémentaires dont vous souhaitez bénéficier.

### Le nombre de semaines d'ouverture :

Par défaut 52 semaines.  
Seules les semaines de fermetures déclarées par vos soins sont prises en compte dans le calcul.

### Le tarif du bac :

Il s'agit du prix unitaire en € pour chaque taille de bac (ordures ménagères ou emballages / papiers). Il est défini en fonction du coût réel du service public de gestion des déchets pour chaque bac de déchets collectés et traités.

## 3

## LA GRILLE TARIFAIRE

### Dinan Agglomération vise une harmonisation de la grille tarifaire à l'horizon 2027.

C'est pourquoi le tarif d'ordures ménagères sera progressif sur trois ans (2025-2027) :

TARIF AU BAC PAR LEVÉE	2025	2026	2027
 <b>Ordures ménagères</b>	120L : 2,40 € 240L : 4,80 € 340L : 6,80 € 770L : 15,40 €	120L : 3,12 € 240L : 6,24 € 340L : 8,84 € 770L : 20,02 €	120L : 3,84 € 240L : 7,68 € 340L : 10,88 € 770L : 24,64 €
 <b>Emballages et papiers</b> <i>uniquement sur le secteur bacs jaunes</i>		240L : 2,64 € 340L : 3,74 € 770L : 8,47 €	

La facturation de la Redevance Spéciale est annuelle. Le montant est exprimé en € TTC.

Le calcul de la RS est réalisé sur la base de la dotation et des services connus à date d'émission de la facture. Le redevable est tenu de signaler tout changement de situation.

Les modalités de facturation seront consultables fin 2024 dans le « Règlement de Facturation » disponible sur [www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr)

### + D'INFOS :

02 96 87 72 72 – [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)